

EDITO

Notre numéro de mai reprend essentiellement les nouveautés de la « maison commune » : <http://www.selidaire.org>.

Notre charte est première, elle est « l'esprit du SEL »

Elle donne sens à la cohésion des SEL qui le souhaitent.

Elle dit qu'il n'y a de richesse que dans les liens et le partage avec tous sans discrimination.

Elle est la charte des SEL, travaillée par des SEListes et non modifiable à ce jour.

Son programme de construction a été connu de tous les SEL.

Elle est maintenant établie.

Elle est acceptée par le CA de SEL'idaire comme la charte SEL'idaire « l'esprit du SEL »

Les SEL y affirment un but « transitionnel » pour partager ensemble.

Elle est un appel à vivre autrement dans le respect humain et environnemental.

Elle propose une solidarité nécessaire.

Les signataires qui le veulent affirment se reconnaître en SEL'idaire en signant cette Charte.

SEL'idaire, ce sont des SELiennes/SEListes, qui souhaitent des SEL nombreux, actifs et solidaires.

Le CA est allé à la rencontre des SEL de Poitiers, Paris et Nantes. Il passe chaque mois plus de 2 heures au téléphone avec le souhait de fabriquer un futur. Pour son secrétariat, c'est 1000 mails envoyés pour résoudre les problèmes des uns et des autres. Ce sont aussi les informations diverses que vous recevez.

SEL'idaire c'est nous tous, le Conseil d'Animation souhaite des règles claires, il les soumet au vote.

Ce BMS est consacré à ces documents qui nous permettent les réunions.

STATUTS – Règlement intérieur.

Ces statuts aussi, ont été longuement travaillés pour essayer de favoriser le renouveau.

SEL'IDAIRE est certain que nous pouvons trouver suffisamment de bonnes volontés dans les SEL... pour que l'animation y soit toute naturelle et repose sur une équipe décidée qui pourra simplement agir.

Une entreprise ne connaît pas les problèmes d'autorité que l'on trouve en politique ou plus encore dans une association. Dans les prises de décision, l'idéal est le consensus ou la non opposition (dite bienveillante). Donc l'opposition doit être argumentée et si aucun terrain d'en-

SOMMAIRE

Page 1 : *Edito*

Agenda

Page 2 : *Nouvelle charte:*

Les nouveaux SEL

Page 3: **Du côté de SEL'idaire**

C.A. de Nantes

Page 4: *Statuts de SEL'idaire*

Page 6: *Règlement intérieur
de SEL'idaire*

Page 7 **Du côté des interSEL**

*L'Intersel de Printemps
en PACA*

Page 9: **Des initiatives proches
des SEL**

*Le pot de terre
contre le pot de fer*

Page 10: *Inscriptions à la
rencontre nationale 2013*

AGENDA

* *Mercredi 1er Mai*

Balade et Bourse d'Echanges
à **BAZET**, près Tarbes - 65

* *1 et 2 Juin:*

InterSEL breton
à **CLISSON**

* *Samedi 15 Juin 2013*

Bourse Locale d'Echanges
Salle des Fêtes
à **TOURNIAC - 15**

* *6 Juillet*

InterSEL d'été PACA et Sud
Rhône Alpes
à **VALREAS - 84600**

* *12 août 2013*

Rencontre nationale
des SEL 2013

à **JOSSÉLIN (56)**

tente n'est trouvé, il faut une règle d'autorité qui respecte l'opposition. Les SEL ne sont pas fédérés, ils ont leur personnalité propre. S'ils veulent être ce qu'ils disent "remise en cause de la société marchande", il leur faut un socle minimum de sens commun que leur donne la charte.

Les membres qui se sont investis en 2012, veulent permettre à tous ceux qui le souhaitent de devenir acteurs de l'association et à tous les SEL signataires de s'exprimer et de choisir des animateurs motivés.

A nous de nous reconnaître, d'œuvrer ensemble en ateliers et en échanges.

Ce que nous pourrons faire à la rencontre nationale de Josselin.

Ce numéro de mai s'accompagne de « Fleur de SEL » du S.E.L. en Pévèle de Pont-à-Marcq (59)

Axel C.



Nouvelle Charte "Esprit de SEL"

«L'esprit du SEL» Charte amenée par les SEL et adoptée par SEL'IDAIRE.

Le SEL est un système d'échange qui s'inscrit dans la perspective d'une alternative au système économique actuel. Par sa réflexion et ses pratiques, il participe à la transition vers une société plus juste, respectueuse des êtres humains et de l'environnement.

Adhérer à un SEL c'est :

Article 1 - Affirmer : "le lien est plus important que le bien".

Article 2 - Échanger dans le respect, l'intérêt mutuel et collectif, en développant des pratiques d'échanges. La valeur de ces échanges est basée sur le temps, exprimée en unités locales, de manière équitable, sans référence au système mercantile.

Article 3 - Révéler, reconnaître, valoriser et transmettre les savoirs, les savoir-faire et l'expérience par l'échange, la coopération, la solidarité, la réciprocité et le savoir-être.

Article 4 - Développer et expérimenter une vision transformatrice de la société, des pratiques démocratiques au sein des Sel par l'implication et la prise de responsabilités individuelle et collective.

Article 5 - S'inscrire dans une dynamique de prise de conscience de son impact sur l'environnement. Eviter le gaspillage et la surconsommation.

Article 6 - Fonctionner en toute indépendance vis-à-vis des partis politiques, des mouvements religieux ou sectaires et interdire tout prosélytisme en leur faveur. Exclure tout propos et comportement discriminatoire.

Chaque SEL est une source de développement des valeurs individuelles libérant des forces nouvelles qui prépareront une société plus juste, plus fraternelle où chacun retrouvera sa place.

"La rencontre de l'autre vaut tout l'or du monde"

LES NOUVEAUX SEL - Avril -

En avril sont nés 2 nouveaux SEL : Le SEL « **Les Fleurs de Sel** » à Vaison la Romaine entre Vaucluse et Drôme, ils échangent des pétales et les coups de main sont des bouquets de fleurs.

Le SEL de la Lys Romane à ISBERGUES (62)

*Du côté de SEL'idaire***CA Nantes :
une rencontre printanière**

Comme vous le savez, SEL'idaire est en pleine mue.

Les échanges de courriels journaliers, les réunions téléphoniques mensuelles, le BMS, la permanence téléphonique sont complétés par des réunions physiques. Pas toujours simple d'être toutes-tous là, pas simple de libérer plus de deux jours dans son emploi du temps professionnel, familial, amical...

En tout cas, nous y voilà : Axel, Christine, Dominique, Jean-Louis, Laurence, Marc, Maud, Monique, (David, Serge et Sylvia excusés) se retrouvent à Nantes, par un beau soir d'avril. C'est ce qui marquera pour moi ce WE : de l'énergie, du rayonnement, des trouvailles, de la chaleur humaine : un élan printanier.

Le cadre :

logement chez des selistes nantais ; pour moi il s'agit de Jane-Hélène, une toute nouvelle seliste qui m'a fait un accueil tellement sympathique, merci à elle et à tous les selistes-seliennes qui nous ont aidés grâce à une logistique huilée. Travail dans deux locaux Chlorophille (coopbio) et B17, lieu alternatif impressionnant.

Qu'avons-nous fait ?



D'abord, l'ordre du jour qui s'annonce chargé ! De points de détails aux points essentiels : courriers en cours, grains de SEL pour les tâches assurées pour SEL'idaire, ateliers SEL'idaire lors des rencontres annuelles 2013, nouveau site de SEL'idaire, les apports aux SEL adhérents (sites ? SME ?...), nouveaux statuts, Puis au travail ! Tous les points ont été abordés et réglés, au besoin avec l'appui de mini réunions téléphoniques. Vous découvrirez tout ça en lisant ce BMS ou au fil de nos communications. Des selistes du SEL nantais ont pu assister à une partie du CA, samedi après midi et nous avons pu expliquer en direct ce que nous faisons et à quoi ça sert SEL'idaire.

Les repas assurés par les selistes, la bonne ambiance ont joué sur notre imagination, nous avons eu quelques trouvailles : notre mémoire d'échange: des "confiances", les ateliers: les "GRAT" (groupe de réflexion et d'action thématique) ou le Groupe d'anim'Action (c'est le groupe des selistes qui donnent un coup de main au CA et accomplit des tâches utiles aux SEL

selon les orientations de l'AG, n'hésitez pas à vous inscrire).

Voilà SEL'idaire dans une belle dynamique avec la nouvelle Charte Esprit du SEL, les statuts et RI tout neufs, et toutes les nouveautés précédentes.



Nous nous retrouverons en juillet en PACA et surtout, vous tous qui me lisez, cet été à Josselin : les inscriptions sont ouvertes !

Selidairement

*Christine G, scribe au secrétariat de
SEL'idaire, membre du CA*

Statuts de SEL'idaire

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour titre : SEL'idaire.

L'association est propriétaire du nom, ainsi que du mot "selidaire".

Article 1 - Buts

En référence à la charte dite « l'esprit du SEL », annexée aux présents statuts, l'association a pour buts de :

- * Promouvoir les SEL (Système d'Echange Local) : associations de fait ou de droit, dont l'objet est de permettre les échanges de services, de biens et de savoirs entre leurs membres en utilisant une mémoire d'échange basée sur l'unité temps ;*
- * Stimuler et faciliter la création, l'organisation et le développement de SEL et de coordinations régionales ;*
- * Favoriser la circulation de l'information entre les SEL et pour les SEL ;*
- * Développer la coopération entre les SEL ;*
- * Favoriser la création de liens avec des mouvements de sensibilité proche ;*
- * Assurer un rôle de représentation des SEL selon les orientations définies par l'assemblée générale*

Article 2 - Siège social

Le siège social est fixé à Canterate 09600 Montbel. Il pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'animation.

Article 3 - Durée

La durée de l'association est illimitée.

Article 4 – Moyens et ressources

SEL'idaire se donnera tous moyens légaux pour parvenir aux buts précisés à l'article I.

Les ressources se composent des cotisations des membres, du produit de ses manifestations, des activités de services et publications, des fonds

collectés auprès des institutions publiques ou privées, françaises ou étrangères et de toutes autres ressources autorisées par les textes en vigueur.

Le patrimoine de l'association répond seul des engagements contractés en son nom et aucun des adhérents ne pourra être tenu personnellement pour responsable des dits engagements.

Article 5 - Adhérents

Peuvent adhérer à SEL'idaire :

- les SEL approuvant les statuts et la charte SEL'idaire, représentés par leur correspondant, personne physique identifiée.*
- des personnes physiques, membres d'un SEL.*

L'adhésion engage au :

- respect des présents statuts.*
- respect du règlement intérieur.*
- paiement de la cotisation ; la cotisation est définie dans le règlement intérieur.*

La qualité d'adhérent se perd par :

- radiation pour non-respect des statuts ou du règlement intérieur ;*
- démission ou décès ;*
- dissolution de l'association.*

Article 6 – Disposition communes aux assemblées

Les assemblées se composent de tous les adhérents de l'association. Chaque SEL adhérent dispose d'une voix, exprimée par son correspondant.

Les convocations mentionnent l'ordre du jour fixé par le Conseil d'Animation. Elles sont envoyées au moins un mois avant la tenue de l'assemblée.

L'assemblée ne peut se tenir qu'avec un quorum de 10% des adhérents.

Les votes peuvent s'effectuer par internet ou lors de l'assemblée physique à main levée.

Les décisions sont prises à la majorité simple des votants et s'appliquent immédiatement.

Les délibérations et votes sont constatés par des procès-verbaux approuvés et signés par les membres du Conseil d'Animation et inscrits sur le registre.

Article 7 - Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale ordinaire est appelée, par le CA, à se prononcer au moins une fois par an.

Elle valide, ou non, les comptes rendus d'activités et les bilans présentés par le CA.

L'Assemblée Générale ordinaire définit les nouvelles orientations de SEL'idaire.

Le CA présente les prévisions du prochain budget.

Les questions diverses, présentées par écrit le jour de l'AG, y sont abordées et débattues sans vote.

Elle procède à l'élection des membres du CA.

Article 8 - Assemblée Générale Extraordinaire :

Une Assemblée Générale extraordinaire peut être convoquée chaque fois que nécessaire, à la demande de la majorité simple des membres du Conseil d'Animation ou à la demande d'au moins un tiers des adhérents.

Elle a compétence pour procéder à :

- La modification des statuts de l'association.
- La dissolution de l'association et la dévolution de ses biens.
- La fusion de l'association avec une autre association ou une autre structure.

Article 9 - Conseil d'Animation

L'association est gérée de façon collégiale par un Conseil d'Animation (CA) qui assure le fonctionnement général de SEL'idaire, en particulier la mise en œuvre des décisions prises par l'assemblée générale.

Le CA est composé de 5 à 11 adhérents individuels, élus à la majorité simple des votants (pour/contre) par l'Assemblée Générale Ordinaire. Le mandat d'un membre du CA est

d'une durée d'un an, renouvelable 2 fois maximum.

Au terme de son mandat, un ancien élu du CA ne pourra se représenter qu'après un délai de latence de trois ans.

Les membres du CA sont collégialement les représentants légaux de l'association déclarée en préfecture.

Article 10 – Election du CA

Recevabilité de candidature :

- être membre du GA de SEL'idaire, depuis au moins 6 mois.
- motiver par écrit sa candidature à l'élection du CA.

Article 11 – Réunions du Conseil d'Animation

Il se réunit au moins trois fois par an ou à l'initiative d'au moins un tiers de ses membres.

Ses décisions sont prises par consensus, non opposition bienveillante ou, à défaut, à la majorité des 80% des voix exprimées (pour/contre, hors abstention) des membres du CA en exercice.

Article 12 - Groupe d'Anim'Action

Le Groupe d'Anim'Action (GA) est constitué d'adhérents individuels de SEL'idaire volontaires et impliqués, qui proposent leur participation aux travaux du CA, afin de contribuer à la réalisation des buts de SEL'idaire.

Les membres du CA sont membres de droit du GA.

Les personnes désireuses d'entrer au GA proposent leur coopération et motivations aux membres du CA qui valident par consensus, non opposition bienveillante ou, à défaut, à la majorité des 80% des voix exprimées (pour/contre, hors abstention).

Article 13 – Les Groupes de Réflexions et d'Actions Thématiques (dits "Ateliers" ou GRAT)

Ils concourent aux buts de SEL'idaire et sont des groupes d'actions, de réflexions, de discussions et/ou de services.

Les liens entre les GRAT et SEL'idaire sont définis au R.I..

Article 14 - Règlement intérieur

Un règlement intérieur peut-être établi par le Conseil d'Animation, afin de fixer les divers points non prévus par les statuts.

Le Conseil d'Animation peut modifier le règlement intérieur. Les modifications doivent être validées par consensus, non opposition bienveillante ou, à défaut, à la majorité des 80% des voix exprimées (pour/contre, hors abstention) du CA. Elles prennent effet à partir de la date de notification aux adhérents.

Article 15 - Dissolution

En cas de dissolution, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi de 1901, et au décret du 16 août 1901.

Ces statuts ont été rédigés à NANTES par les membres présents du CA/GA le 14 avril 2013.

Ils sont soumis actuellement au vote par courriel.



Ces statuts: un escalier un peu difficile à monter! Qui l'a gravi en est ravi!

Règlement Intérieur de SEL'idaire du 14 Avril 2013

Article 1 : Information

Les SEL qui veulent se faire connaître remplissent la fiche de renseignements dans l'espace web selidaire.org.

3 options:

- 1) Enregistrement,
- 2) Adhésion à SEL'idaire,
- 3) Adhésion avec assurance

Ils sont seuls responsables des informations qu'ils fournissent et de leur agenda.

Le CA est responsable du site, du BMS et de ses publications.

SEL'idaire édite le SEL Mode d'Emploi (SME) et le diffuse au prix de 1 € l'unité (frais de port en sus).

Article 2 : Adhésion

L'adhésion n'est pas obligatoire pour être inscrit dans l'annuaire.

Seuls les SEL adhérant bénéficient des services de SEL'idaire.

Article 3 : Droit de vote des adhérents

- 1 - Le SEL adhérent, représenté par son correspondant (Sélien/Sélienne, Séliste représentant son sel), a une voix.
- 2 - L'adhérent individuel à l'association SEL'idaire a une voix.

Article 4 : Unités d'échange de SEL'idaire

L'unité spécifique s'appelle la "Confiance".

Le CA de SEL'idaire est responsable du carnet d'échange de SEL'idaire.

Article 5 : Forum

SEL'idaire propose à l'intérieur du site des espaces d'échanges sous forme de forum, ces espaces qui remplacent les listes de diffusion seront animés par des membres mandatés du GA.

Les GRAT (groupe de réflexions, d'action et de travail) s'y expriment.

Article 6 : Contact et Permanence téléphonique

Le contact courriel avec SEL'idaire se fait par internet à l'adresse : selidaire.secretariat@gmail.com

Il existe une permanence téléphonique chaque mercredi de 19 à 21 H au n° indiqué sur le site. On ne peut y laisser de message.

Article 7 : Réunions du Conseil d'Animation

Les réunions se font physiquement, au minimum trois par an.

Elles sont ouvertes aux membres du GA en totalité.

Elles sont ouvertes aussi à tous les adhérents des SEL, pour une partie définie du temps de réunion et sur inscription préalable.

Ces deux participations potentielles sont uniquement consultatives.

Les comptes rendus de réunion sont publiés sur le site de SEL'idaire.

Si besoin, le CA peut débattre en réunion téléphonique.

Article 8 : Rencontres annuelles et InterSEL régionaux

SEL'idaire apporte un soutien logistique et matériel aux organisateurs de ces rencontres.

Ces temps forts de réunions de Séliens, Sélistes, utiles à SEL'idaire, permettent de dégager des pistes de réflexions et des orientations.

Article 9 : Compensations aux membres du CA et du GA

Les membres du Conseil d'Animation reçoivent mensuellement des "Confiance" en compensation forfaitaire de leurs activités.

Des tâches spécifiques, ponctuelles ou non sont compensées en « confiance » selon décision du CA. Les activités des membres du GA, sollicitées par le CA, sont aussi compensées en "Confiance".

L'ensemble des compensations sont retranchées du compte de SEL'idaire.

Article 10 : Rappel des Dispositions communes pour la tenue des assemblées générales

Les adhérents, ne pouvant pas être présents physiquement à l'Assemblée Générale, peuvent transmettre, à l'avance, par courriel au secrétariat de SEL'idaire, leur vote (une voix) au plus tard 8 jours avant la tenue de l'AG.

Les adhérents sont convoqués par le Conseil d'Animation par courriel, ou courrier postal pour les non-internautes, au moins un mois à l'avance, à partir de la date d'envoi.

L'animation et le compte-rendu de l'assemblée générale sont assurés par les membres du Conseil d'Animation.

Tout adhérent empêché peut se faire représenter par un autre adhérent auquel il donne un pouvoir par écrit ou par courriel, à présenter au secrétaire de l'assemblée avant l'ouverture de cette dernière. Il ne peut être donné qu'un seul pouvoir par adhérent présent.

Une feuille de présence est également tenue et signée par chaque adhérent présent et certifiée conforme par l'animateur de l'assemblée.

Proposition de Règlement intérieur rédigée le 18 avril 2013, à valider en AG."

Du côté des interSEL

RENCONTRE INTERSEL DE PRINTEMPS

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - LARAGNE - 14 Avril 2013

Atelier: "Le fonctionnement des SEL"

Un travail préparatoire au sein du SEL du Buech a permis de proposer une trame de discussion, en lien avec la nouvelle charte:

Article 2 de la charte :

Echanger dans le respect, l'intérêt mutuel et collectif : nos échanges, nos pratiques individuelles ou collectives

- le fonctionnement quotidien de nos SEL : bilan de nos expériences en avril 2013
- qu'est-ce qui marche bien dans nos SEL ?
- quels sont (ou quels ont été) nos problèmes? Comment les résoudre?
- conflit ou litige au sein d'un SEL : comment le résoudre?

en développant des pratiques d'échanges: lesquelles?

que fait-on dans nos SEL pour développer le lien ? brigadous, ateliers, balades, gym douce, chants, tout ce qui peut créer du lien et apporter quelque chose aux autres (ça rejoint l'article 3 : *révéler, reconnaître et transmettre les savoirs, les savoir-faire et l'expérience par l'échange, la coopération, la solidarité, la réciprocité et le savoir-être.*)

comment faire venir des jeunes ?

la valeur de ces échanges est basée sur le temps, exprimée en unités locales, de manière équitable, sans référence au système mercantile. Pour les services, pas de problème; une heure = 60 unités. Mais, comment évaluer la valeur des objets échangés ???

La discussion a démarré par la dernière question.

Valeur des objets:

Même si on peut se dire que c'est du fictif, et que le lien vaut mieux que le bien, la question revient très souvent, surtout chez les nouveaux.

- un objet qui ne me sert plus n'a plus beaucoup de valeur pour moi....
- mais un lapin que j'ai élevé, à qui j'ai donné du temps, du grain et du foin... qui m'a coûté des euros: combien demander ? ou les légumes que j'ai cultivés... les confitures que j'ai faites...
- Nous n'avons pas de notion de valeur, les nouveaux encore moins : on m'a demandé 5 grains pour un objet pour lequel un(e) autre m'aura demandé 50 ou 100 grains!

La valeur des échanges de service ne pose pas trop de problèmes puisqu'on se base sur le temps. Pour les objets c'est souvent plus difficile. On ne peut pas dire: "un livre ça vaut tant".

Généralement, on propose de se baser sur la question: "combien de temps de service je suis prêt à faire pour avoir cet objet?". Mais cela ne convient pas dans tous les cas.

Dans les SEL, les échanges doivent se faire dans le respect de l'autre, c'est-à-dire dans un esprit complètement opposé au système mercantile: pour que l'échange soit équitable, souvent, c'est le demandeur qui surenchérit. Je pose la question: "est-ce que tu as beaucoup de grains?" Si tu n'en n'as pas beaucoup, ce ne sera pas cher pour toi.

Lorsque je propose un objet dans une bourse, c'est que je veux m'en débarrasser, je le pose, quelqu'un qui en a besoin peut le prendre.



Donner rend mal à l'aise les nouveaux. Le don, c'est bien, mais on rend en même temps l'autre tributaire. C'est pour ça qu'il y a une monnaie dans un SEL: on n'est pas redevable.

La place des euros.

Le remboursement des dépenses occasionnées par la nécessité de se procurer les matériaux nécessaires pour un atelier, un repas ou une réalisation est généralement admis.

Néanmoins, dans un SEL où l'on a fait une soirée crêpes, une participation financière demandée a fait scandale. Une participante incite à sortir du dogme interdisant de parler d'euros: "Le SEL c'est un système marchand non spéculatif: pas choqué si, dans un échange il y a une partie de l'échange en euros."

La question des subventions:

Quelques SEL en acceptent: *après tout, c'est de l'argent public.* D'autres s'y refusent, par principe: *"on est une association qui lutte contre l'argent roi. On a les mains libres quand on ne dépend pas de subventions."*

Qui vient dans les SEL?

Où est la différence culturelle? On est tous de culture judéo-chrétienne. Dans les quartiers à dominante maghrébine, on ne les voit pas dans les SEL.

Les jeunes - et les hommes sont peu nombreux dans les SEL.

Il y a une prise de conscience de l'acte politique posé par l'adhésion à un

SEL; les jeunes ne rentrent pas dans cette démarche.

Comment faire venir des gens qui à l'origine ne sont pas militants? Qui est-on prêt à accueillir?

Qu'est-ce qui fait que nous rentrons dans un SEL?

Certaines personnes accueillent les nouveaux en leur demandant ce qu'ils ont à offrir, ça les fait fuir.

Dans un SEL, pour l'accueil, on a fabriqué un lutrin: c'est un grand album dans lequel on a tout mis: la charte, les statuts, le règlement intérieur, des extraits du catalogue. On le lit avec la personne accueillie.

Il faudrait revenir à ce que les SEL étaient au départ: outil économique, dont on doit pouvoir se servir, qui rentre dans la mouvance des mouvements alternatifs, au delà de rencontres et de balades.

Faut-il recruter?

Certains SEL le font en participant à des foires pour faire connaître le SEL, à des salons qui parlent d'écologie, ou en utilisant les radios associatives, voire même en participant à un vide grenier.

L'idée est évoquée de faire des réunions dans des Pôles emploi pour prendre contact avec des gens en difficulté. Objection: à Lille, un SEL avait fait une tentative de SEL avec relais emploi: très vite on s'est retrouvé avec artisans sur les dos.

Qu'est-ce qui fait qu'un SEL prospère ou qu'il périclité?

Les SEL installés sont souvent figés: il est difficile d'y entrer.

Pourquoi un SEL meurt, pourquoi un autre survit?

Il meurt quand il n'y a plus d'échanges notés: c'est devenu des rencontres de potes.

Plus on est nombreux, plus on a de possibilités d'échanges.

Un SEL dure grâce à la démocratie directe et au renouvellement des responsables.

La communication:

Plusieurs SEL ont mis sur leur site un outil de gestion très bien fait. Mais est-ce que ça n'a pas coupé beaucoup de gens de la communication? Les gens ne prennent pas la peine d'aller chercher l'information.

✓ Un site est efficace au niveau gestion, mais pas au niveau communication.

✓ Un système parrainage (aide à ceux qui ne sont pas à l'aise avec internet) a créé du lien en plus. Mais cela ne marche bien que si les parrains pensent bien à transmettre!

✓ **A Pertuis:** on a créé une liste "HorsSEL info" qui permet de transmettre des infos, mais aussi à faire des offres en euros.

Pour l'accueil des nouveaux: on présente les 3 niveaux: échange - convivialité - changement pour que chacun puisse devenir acteur dans la société;

mais on invite les gens à évoluer vers l'engagement.

✓ **Le SEL de l'Argens** édite une gazette (imprimée) tous les 2 mois. C'est un lien très précieux.

Plusieurs autres SEL éditent également un bulletin, mais se contentent de l'envoyer par mail.

Prolongements possibles de l'atelier

- Plancher sur comment mettre en pratique la charte, sinon, risque de devenir un club Med.
- voir comment on met la charte en action.
- Inviter des asso qui nous ressemblent, qui œuvrent dans le même sens que nous: colibris, pour arriver jusqu'à ATTAC.
- Inviter des gens à témoigner sur des pratiques.

Témoignage:

une démarche originale

Lou et Chris, propriétaires d'un bar à Pertuis, ont tout quitté pour vivre en camping-car, aller à la rencontre des gens des SEL pour les aider; ils demandent simplement à être nourris. Ils peuvent réaliser des travaux dans divers domaines.

Pour assurer le quotidien, ils font des saisons (travaux agricoles).

C'est donc une rupture totale avec leur vie antérieure. Ils se disent enrichis par toutes leurs rencontres.

Notes de Xavier N. - complétées par Liliane C. (13 CrocoSEL)



EVENEMENT 2013 : INTERSEL BRETON LES 1 et 2 JUIN 2013

Grand débat sur la **sociocratie**.

Clisson c'est l'intersel Breton.

C'est la possibilité
d'une belle rencontre
dans un lieu intéressant.

Renseignement à :
interselclisson@gmail.com

*Des initiatives proches des SEL***LE POT DE TERRE CONTRE LE POT DE FER !**

Depuis plus de 3 ans, des collectifs et groupes de personnes se sont réappropriés des friches d'un quartier excentré de Dijon. Ces terres, de qualité exceptionnelle, étaient jusqu'en 2000, exploitées par des maraîchers qui furent, comme certains habitants environnants, expropriés par la ville de Dijon, dans le but de construire un « écoquartier », mais, dans l'attente, abandonnées à la friche et à la décharge sauvage.

Sur la 1ère parcelle fut créé un potager collectif : Le Pot'Col'Le (Potager Collectif des Lentilles) où des jeunes avaient pour motivation le droit à la Terre et avaient à cœur d'empêcher l'urbanisation à outrance.

Ce potager s'est largement étendu depuis ; des ruches y ont trouvé leur place, ainsi que récemment, une ferme maraîchère qui distribue ses produits gratuitement ou en prix libres.

Sur ce potager collectif ouvert à tous, chacun peut planter, cultiver, récolter ou non, en toute liberté ; c'est alors un lieu de rencontre autour du jardinage, de fabrication d'éléments de décoration, de rassemblement autour de fêtes, jeux, barbecues...

Les maisons et champs délaissés se repeuplent peu à peu et ce lieu est devenu une source de VIE, de LIENS, d'ECHANGES de savoir-faire, de graines, de plants et de récoltes : bel exemple de SEL spontané !!!

Mais ce lieu de convivialité est aussi un terrain de lutte contre la volonté sourde et aveugle du Système Marchand qui ne cherche qu'à détruire ce qui s'est mis en place spontanément, « ILLEGALEMENT », et empêcher que cet état d'esprit de NON-PROPRIETE fasse tache d'huile : des bulldozers sont venus creuser trous et excavations afin d'arrêter le défrichage et la remise en culture ! Mais, lors de la fête du jardin, la fête de printemps, ce 30 mars, on

pouvait voir tous ces jeunes « marginaux », résistants pacifiques à la force brutale, avec de simples pelles, s'efforcer de rendre à la terre nourricière, sa vocation première :

La ville de Dijon veut faire aboutir son projet en rasant et retournant tout sans tenir compte ni chercher à comprendre cet important phénomène social, malgré un semblant de consultation populaire.



Des jardins « ouvriers » sont, bien sûr, prévus, mais sur une surface moins importante et sur d'autres parcelles, sans respect de l'existant et de son esprit.

Pourtant, ce jardin est bien la preuve que la vie et le bonheur peuvent naître du don, de l'offre, et de la relation humaine, simple et vraie, plus que de l'argent.

Le jardinage, c'est faire jaillir la VIE de la TERRE

Le SELier du Dijonnais

Les inscriptions à la rencontre nationale 2013... c'est parti.

Josselin est une superbe ville, avec un bourg médiéval, qui se trouve près de la célèbre forêt de Brocéliande et pas très loin du golfe du Morbihan: nous vous conseillons de rester plus longtemps pour profiter de cet environnement. Des ateliers divers sur trois thématiques: les SEL, la Société et la détente. 200 places au total pour vous accueillir soit en dortoirs de 4, soit en camping. Des repas en autogestion avec pour le soir une spécificité: que des menus végétariens.

Nous comptons sur votre présence massive, enthousiaste et militante.

Pour préparer cette rencontre annuelle des SEL et leurs ateliers

Rendez-vous sur la liste de discussion: selidaire-rencontres-annuelles@yahoogroupes.fr. Cette liste sert à échanger nos expériences, y soumettre nos idées, nos souhaits ou critiques, dans le but de faciliter à la fois l'organisation technique de ces rencontres et la participation du plus grand nombre. Pour s'inscrire à la liste envoyez un mail vide à :

selidaire-rencontres-annuelles-subscribe@yahoogroupes.fr

la diversité, l'équilibre selon les thématiques et la disponibilité des salles. Un planning sera pré-établi vers la mi-juin selon les arrivages de propositions.

REPONSES EN VRAC AUX QUESTIONS POSEES

Les rencontres ont lieu **du lundi 12 après-midi au dimanche 18 AOÛT à midi.**

L'adresse du lycée:

Lycée professionnel Ampère, rue Guethennoc **56120 JOSSELIN**
C'est un lycée pro, il suffit de taper Lycée Ampère à Josselin pour le voir sur une carte.

Nous sommes en ville.

la SNCF vend le billet Paris Josselin avec changement à la gare de Rennes, comme pour un train ordinaire, avec pour différence que le trajet Rennes Josselin s'effectue en bus. Le changement a donc lieu à la gare de Rennes, les bus sont sur l'esplanade sud. Si vous cherchez les horaires sur le site SNCF vous les aurez pour ce jour et les suivants. Ils sont liés à ceux des trains. Mais la SNCF est encore incapable de donner les horaires d'été qui ne sont pas encore sortis.

L'arrêt de bus à Josselin se situe pratiquement en face de l'entrée du lycée. Josselin se trouve sur la nationale 24 à 4 voies, principal axe de la Bretagne Sud de Rennes à Lorient, sortie Josselin centre. Un fléchage sera mis en place

Le parking se fera sur la cour du Lycée.

Les fiches d'inscriptions sont disponibles sur le site de selidaire (en Français, en allemand, en espagnol, en anglais).

Il y a 150 lits en dortoirs de 4, et 50 personnes en camping ou camping-car.

Il y a deux étages, pour les personnes qui auraient des soucis de mobilités il y a un ascenseur.

Nous sommes à proximité d'un centre médicalisé.

Les douches et toilettes collectives par tranches d'étages, ces équipements seront disponibles au gymnase pour les campeurs.

En plus des armoires dans les chambres une centaine de casiers sont à notre disposition dans un couloir commun, il vous suffit d'apporter un cadenas pour les fermer et vos objets de valeur seront en sécurité.

Le prix des repas est de 5 euros par jour pour les repas du midi et du soir. 5 € chaque repas et le petit déjeuner inclus dans la nuitée.

5 salles seront disponibles **pour les ateliers**. Une **salle informatique** équipée de 11 PC.

Les ateliers pendant la Rencontre InterSEL: pour les proposer il faut se servir de la fiche d'inscription (à re-scanner si besoin pour la remplir) en mettant le maximum de renseignements sur les plages horaires. **Aucun engagement ne peut être pris actuellement: seront pris en compte les plages horaires, la diversité, l'équilibre selon les thématiques et la disponibilité des salles. Un planning sera pré-établi vers la mi-juin selon les arrivages de propositions.**

Le B.M.S.

Le Bulletin Mensuel des SEL veut être avant tout le **reflet des activités des SEL, des SEListes et de SELidaire.**

Il peut également accueillir des textes plus personnels, s'il s'agit plutôt de propositions d'ouvertures à la réflexion, se terminant par un grand point d'interrogation signifiant "voici matière à réflexion, à vous de jouer".

Les textes destinés au B.M.S. doivent être envoyés à l'adresse [<bulletinselidaire@gmail.com>](mailto:bulletinselidaire@gmail.com)

Le B.M.S. est réalisé par une petite équipe - qui ne demande qu'à s'étoffer - coordonnée par Axel Cassin et composée de Alain Nicol, André Miard, Bernard Cadot, Catherine Duhamel, David Allizard, Maud Eiokka, Mylène Rémy, Sylvia Pairetti et Xavier Nicquevert

LE BMS SE NOURRIT de textes proposés par les SELiens, mais c'est encore mieux s'ils sont accompagnés de photos et/ou d'illustrations diverses et variées: croquis, dessins humoristiques etc..



Il n'y a pas particulièrement d'interdit à Josselin mais un bourg pentu et ramassé et le lycée dedans.